

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Renaud BERETTI	X		
3. Lydéric BOUQUET	X		
4. Jean-Marc BOUTEILLIER	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Jacques CONVERT	X		
7. David GAILLARD	X		
8. André GRANGER	X		
9. Alain HOTIER	X		
10. Antoine HUYNH	X		
11. Nicolas MERCAT	X		
12. Julie NOVELLI	X		
13. Colette PIGNIER	X		
14. Pascale ROUSSEAU	X		
15. Alain YVROUD	X		

Autres présents non votants :

BARIL Sylvie	Responsable du service de lutte contre l'isolement
BAUDEL Benjamin	Responsable usages numériques
BORRELY-DUBINI Muriel	Assistant de Direction du CIAS Grand Lac
BOSSAN Emma	Responsable du service juridique et procédures foncières
BOUTGES Sophie	Directrice de l'EHPAD des Grillons
COSTA DE BEAUREGARD	Directrice des affaires juridiques
DIDIER Fabien	Directeur des ressources humaines
FABRE Ingrid	Responsable du service communication
FERNANDEZ Valentin	Administrateur système et réseau
GALLIER Marjorie	Directrice adjointe du CIAS en charge du domicile et des actions de proximité
HABOUZIT Matilde	Responsable du service pilotage de la performance et du service système d'information
HUGOT Amandine	Directrice générale adjointe de Grand Lac
LAVAISSIERE Laurent	Directeur Général des Services
MOLLARD Géraldine	Directrice de l'EHPAD Les Fontanettes et de la résidence autonomie de l'Orée du Bois
RENAUD Marie	Directrice du CIAS Grand Lac
VIEIRA Bérénice	Juriste

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 mai 2026.

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 21 mai 2026 a été transmis le 13 mai 2026, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains, dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267308428-20260521-DEL19266-DE
Date de réception préfecture : 26/05/2026



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2026

Exécutoire le : **26 MAI 2026**

Publiée/Notifiée le : **26 MAI 2026**

Visée le : **26 MAI 2026**

ADMINISTRATION GENERALE Election des membres de la Commission Permanente

Il est rappelé que le Conseil d'administration, conformément à l'article R.123-19 du Code de l'action sociale et des familles, applicable au CIAS par renvoi de l'article R.123-27 du même Code, prévoit dans son règlement intérieur la création de la Commission permanente, le fonctionnement et les attributions de celle-ci.

Monsieur le Président souligne que le règlement intérieur du Conseil d'administration du CIAS Grand Lac, adopté lors du Conseil d'administration du CIAS Grand Lac du 5 mars 2026 est toujours en vigueur.

Conformément au règlement intérieur, la commission permanente du CIAS Grand Lac a pour fonction de préparer les dossiers soumis aux délibérations du conseil d'administration. A ce titre, elle validera les modifications relatives aux documents (règlement intérieur, projet d'établissement, contrat de prise en charge, règlement de fonctionnement) des établissements et services du CIAS Grand Lac.

Outre son président, qui est le Président de Grand Lac ou un conseiller communautaire désigné par lui, cette commission est obligatoirement composée pour moitié de conseillers communautaires, membres élus, et pour moitié de membres nommés, élus par le conseil d'administration. La commission permanente est ainsi composée du président de Grand Lac et de 6 autres membres, élus au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Conformément à la délibération prise lors de la présente séance relative au recours au vote électronique, l'élection des membres de la commission permanente a lieu par vote électronique.

Il est fait appel des candidatures et procédé au vote.

Vu l'article R.123-19 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du CIAS Grand Lac approuvé le 5 mars 2026,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 21 mai 2026 approuvant le recours au vote électronique pour les élections,

Vu le procès-verbal des élections annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Le Conseil d'Administration :

- PROCLAME en tant que membres de la commission permanente :

o Au titre des membres élus :

- Michelle BRAUER
- Colette PIGNIER
- Nicolas MERCAT

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260521-DELIB271-DE
Date de réception préfecture : 26/05/2026

- o Au titre des membres nommés :
 - Jacques CONVERT
 - Alain HOTIER
 - Alain YVROUD
- CONSTATE l'installation des membres de la Commission Permanente telle que présentée.

Aix-les-Bains, le 21 mai 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Marie RENAUD



<ul style="list-style-type: none">• Conseillers en exercice : 15• Présents : 15• Présents et représentés : 15

Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20260521-DEL18271-DE Date de réception préfecture : 26/05/2026
--

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS GRAND LAC
SEANCE D'INSTALLATION
Séance du 21 mai 2026 à 19h30**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

PROCES-VERBAL D'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Renaud BERETTI	X		
3. Lydéric BOUQUET	X		
4. Jean-Marc BOUTEILLIER	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Jacques CONVERT	X		
7. David GAILLARD	X		
8. André GRANGER	X		
9. Alain HOTIER	X		
10. Antoine HUYNH	X		
11. Nicolas MERCAT	X		
12. Julie NOVELLI	X		
13. Colette PIGNIER	X		
14. Pascale ROUSSEAU	X		
15. Alain YVROUD	X		

Autres présents non-votants :

<i>BARIL Sylvie</i>	<i>Responsable du service de lutte contre l'isolement</i>
<i>BAUDEL Benjamin</i>	<i>Responsable usages numériques</i>
<i>BORRELY-DUBINI Muriel</i>	<i>Assistant de Direction du CIAS Grand Lac</i>
<i>BOSSAN Emma</i>	<i>Responsable du service juridique et procédures foncières</i>
<i>BOUTGES Sophie</i>	<i>Directrice de l'EHPAD des Grillons</i>
<i>COSTA DE BEAUREGARD</i>	<i>Directrice des affaires juridiques</i>
<i>DIDIER Fabien</i>	<i>Directeur des ressources humaines</i>
<i>FABRE Ingrid</i>	<i>Responsable du service communication</i>
<i>FERNANDEZ Valentin</i>	<i>Administrateur système et réseau</i>
<i>GALLIER Marjorie</i>	<i>Directrice adjointe du CIAS en charge du domicile et des actions de proximité</i>
<i>HABOUZIT Matilde</i>	<i>Responsable du service pilotage de la performance et du service système d'information</i>
<i>HUGOT Amandine</i>	<i>Directrice générale adjointe de Grand Lac</i>
<i>LAVAISSIERE Laurent</i>	<i>Directeur Général des Services</i>
<i>MOLLARD Géraldine</i>	<i>Directrice de l'EHPAD Les Fontanettes et de la résidence autonomie de l'Orée du Bois</i>
<i>RENAUD Marie</i>	<i>Directrice du CIAS Grand Lac</i>
<i>VIEIRA Bérénice</i>	<i>Juriste</i>

L'an deux milles vingt-six, le jeudi vingt-et-un mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil d'administration du CIAS Grand Lac, légalement convoqués le 13 mai 2026 par le Président RENAUD BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains au siège du CIAS, 1500 boulevard Lepic.

Un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et les projets de délibérations était joint à la convocation.

Marie RENAUD est désignée secrétaire de séance.

Conformément à l'article R.132-19 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que le règlement intérieur du Conseil d'administration du CIAS, la Commission permanente est composée de son Président (qui est le Président de Grand Lac ou un conseiller communautaire désigné par lui), pour moitié de conseillers communautaires (au nombre de 3) et pour moitié de membres nommés (au nombre de 3 également). La commission permanente est donc composée de 6 membres élus.

Ces membres sont élus par le Conseil d'administration. Les membres sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres du conseil d'administration. Si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, lors du troisième tour, le plus âgé est déclaré élu.

RECOURS AU VOTE ELECTRONIQUE

Il est proposé que les élections ayant lieu au cours de la présente séance ait lieu par vote électronique.

Il est précisé que le système de vote électronique garantie les principes fondamentaux commandant les opérations électorales, et notamment le secret du vote et la sincérité du scrutin.

Un boîtier de vote électronique, conforme aux recommandations émises par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, est transmis à chaque membres du conseil d'administration. Les membres porteurs de pouvoirs disposent des boîtiers de vote électronique des membres qu'ils représentent.

Le recours au vote électronique a été approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

ÉLECTION DU 1^{ER} MEMBRE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Il est procédé à l'élection du 1^{er} membre de la commission permanente du CIAS Grand Lac, autre que le Président, au scrutin secret uninominal.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats au poste de membre de la commission permanente :

Michelle BRAUER

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre du conseil d'administration, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 15
- ABSTENTIONS : 0
- VOTANTS : 15
- VOTES BLANCS : 1
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 14
- MAJORITÉ ABSOLUE : 8

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260521-DELIB271-DE
Date de réception préfecture : 26/05/2026

<u>CANDIDATS :</u>	<u>SUFFRAGES :</u>
Michelle BRAUER	14

Madame Michelle BRAUER ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre de la commission permanente du CIAS Grand Lac.

ÉLECTION DU 2^{ème} MEMBRE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Il est procédé à l'élection du 2^{ème} membre de la commission permanente du CIAS Grand Lac, autre que le Président, au scrutin secret uninominal. Si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, lors du troisième tour, le plus âgé est déclaré élu.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Colette PIGNIER

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre du conseil d'administration, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 15
- ABSTENTIONS : 1
- VOTANTS : 14
- VOTES BLANCS : 1
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 13
- MAJORITÉ ABSOLUE : 7

<u>CANDIDATS :</u>	<u>SUFFRAGES :</u>
Colette PIGNIER	13

Madame Colette PIGNIER ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre de la commission permanente du CIAS Grand Lac.

ÉLECTION DU 3^{ème} MEMBRE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Il est procédé à l'élection du 3^{ème} membre de la commission permanente du CIAS Grand Lac, autre que le Président, au scrutin secret uninominal. Si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, lors du troisième tour, le plus âgé est déclaré élu.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Nicolas MERCAT

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260521-DELIB271-DE
Date de réception préfecture : 26/05/2026

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre du conseil d'administration, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 15
- ABSTENTIONS : 1
- VOTANTS : 14
- VOTES BLANCS : 1
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 13
- MAJORITÉ ABSOLUE : 7

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Nicolas MERCAT	13

Monsieur Nicolas MERCAT ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre de la commission permanente du CIAS Grand Lac.

ÉLECTION DU 4^{ème} MEMBRE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Il est procédé à l'élection du 4^{ème} membre de la commission permanente du CIAS Grand Lac, autre que le Président, au scrutin secret uninominal. Si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, lors du troisième tour, le plus âgé est déclaré élu.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Jacques CONVERT

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre du conseil d'administration, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 15
- ABSTENTIONS : 2
- VOTANTS : 13
- VOTES BLANCS : 1
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 12
- MAJORITÉ ABSOLUE : 7

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260521-DELIB271-DE
Date de réception préfecture : 26/05/2026

<u>CANDIDATS :</u>	<u>SUFFRAGES :</u>
Jacques CONVERT	12

Monsieur JACQUES CONVERT ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre de la commission permanente du CIAS Grand Lac.

ÉLECTION DU 5^{ème} MEMBRE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Il est procédé à l'élection du 5^{ème} membre de la commission permanente du CIAS Grand Lac, autre que le Président, au scrutin secret uninominal. Si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, lors du troisième tour, le plus âgé est déclaré élu.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Alain HOTIER

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre du conseil d'administration, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 15
- ABSTENTIONS : 1
- VOTANTS : 14
- VOTES BLANCS : 1
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 13
- MAJORITÉ ABSOLUE : 7

<u>CANDIDATS :</u>	<u>SUFFRAGES :</u>
Alain HOTIER	13

Monsieur Alain HOTIER ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre de la commission permanente du CIAS Grand Lac.

ÉLECTION DU 6^{ème} MEMBRE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Il est procédé à l'élection du 6^{ème} membre de la commission permanente du CIAS Grand Lac, autre que le Président, au scrutin secret uninominal. Si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, lors du troisième tour, le plus âgé est déclaré élu.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Alain YVROUD

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260521-DELIB271-DE
Date de réception préfecture : 26/05/2026



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260521-DELIB271-DE
Date de réception préfecture : 26/05/2026

<u>NOM ET PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>SUFFRAGES OBTENUS</u>
Michelle BRAUER	Membre de la commission permanente	14
Colette PIGNIER	Membre de la commission permanente	13
Nicolas MERCAT	Membre de la commission permanente	13
Jacques CONVERT	Membre de la commission permanente	12
Alain HOTIER	Membre de la commission permanente	13
Alain YVROUD	Membre de la commission permanente	12

Fait à Aix-les-Bains, le 21 mai 2026

**Le Président du CIAS
de Grand Lac,
Renaud BERETTI**



Les assesseurs,



**La secrétaire de séance,
Marie RENAUD**



Julie NOVELLI



David GAILLARD



Acte à classer

DELIB271

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-26T10-28-56.00 (MI269980134)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20260521-DELIB271-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Election des membres de la commission Permanente

Date de décision : 21/05/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.5. Autres (dont SEM; Commissions...)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [6 DELIB Election des membres CP.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[6-1 PV Election membres CP.PDF](#) **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[6-2 Feuille proclamation... CP.PDF](#) **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[Conseil 2026-05-21 Page de garde.PDF](#) **Type PJ :** 99_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date **18/05/26 à 16:12**

Par **[BORRELY DUBINI ID Muriel](#)**

Mis à jour

Date **21/05/26 à 08:36**

Par **[BORRELY DUBINI ID Muriel](#)**

Transmis

Date **26/05/26 à 10:28**

Par **[BORRELY DUBINI ID Muriel](#)**

Accusé de réception

Date **26/05/26 à 10:35**